

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1608

20 août 2009

SOMMAIRE

Acta Patrimonia S.A.	77142	Green Duck S.A.	77183
Ady Immobilière Internationale S.A.	77151	GSCP 2000 Lumina Holding S.à.r.l.	77149
Alderamin S.A.	77142	GS Treasure S.à r.l.	77150
Althe S.A.	77139	Hauck & Aufhäuser Banquiers Luxem- bourg S.A.	77143
Archibureau Pawlowski s.à r.l.	77183	Ianus S.à.r.l.	77140
Aspir'lux Sàrl	77145	Ianus S.à.r.l.	77147
Association des Anciens Secouristes du Éischt Hëllef Team Kolléisch-Lëtzebuerg	77142	In Altum S.A.	77141
Athena PIKCo Lux S.à r.l.	77149	Kalium Investments S.A.	77138
Bellevue Patrimoine S.A.	77140	Kleck 2 S.à r.l.	77138
Big Smile S.A.	77140	Lairnisia Investment S.A.	77149
Bioform International S.A.	77154	Lux-Diffusion	77139
Bordeso Holding S.A.	77148	Lux-Weekend S.A.	77139
Café-Auberge KIRCH S.à r.l.	77148	Miron S.A.	77144
Cajas Españolas De Ahorros II Sicav	77165	Moraine Finance Sàrl	77168
Casimir S.A.	77141	NL Europe S.A.	77146
CB Richard Ellis SPE II Holdings S.à r.l. ..	77151	OI-Incentive S.A.	77146
CGC Investments II Sàrl	77143	Ollean Etudes Luxembourg S.A.	77148
Cnig S.A.	77143	Piebon S.A.	77147
Construction Promotion et Engineering Luxembourg S.A.	77147	Post Invest Europe S.à.r.l.	77153
Covidien Group S.à r.l.	77144	Qurtech	77184
DesCap S.A.	77138	Restaurant-Brasserie des Bateliers S.à r.l.	77138
Deux A (SPF) S.A.	77166	Shred-it International Holdings S.à r.l. ...	77150
Diane S.A. SPF	77184	Société européenne de développement des industries alimentaires et cultures S.A.	77153
Distributa S.A.	77145	Société Financière d'Octobre SA	77141
Dorado Invest S.A.	77144	Sotide S.A.	77152
EOS Investment Sicav	77145	Sterwen S.A.	77184
Euroleague Properties S.A.	77155	Switex	77152
Europe Universal Holding	77150	Tedego S. à r.l.	77138
Gamico International S.A.	77154	Toitures Special	77152
GEDEAM Services S.A.	77164	VCST Rénatus S.à r.l.	77171
Geso	77139	Wise Management S.à.r.l.	77146
Geso	77139		
Gilda Participations S.A.	77151		

Restaurant-Brasserie des Bateliers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 10, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 80.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098074/10.

(090118202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

DesCap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 86.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098075/10.

(090118212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Tedego S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7473 Schoenfels, 4A, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg B 115.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098081/10.

(090118233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Kleck 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 7, allée J.W. Léonard.
R.C.S. Luxembourg B 118.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098082/10.

(090118237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Kalium Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 69.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KALIUM INVESTMENTS SA

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009098157/14.

(090117520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Althe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8220 Mamer, 8, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 72.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098072/10.

(090118198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Lux-Diffusion, Société Anonyme.

Siège social: L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark.
R.C.S. Luxembourg B 41.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098071/10.

(090118191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Lux-Weekend S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4620 Differdange, 51, rue Emile Mark.
R.C.S. Luxembourg B 62.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098073/10.

(090118194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Geso, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 37.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Richard Brekelmans
Mandataire

Référence de publication: 2009098147/12.

(090117508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Geso, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 37.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Richard Brekelmans
Mandataire

Référence de publication: 2009098149/12.

(090117510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Ianus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 133.226.

Par lettre recommandée adressée le 21 juillet 2009 à la société IANUS SARL, société à responsabilité limitée avec siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, la société FIDUCENTER SA a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société.

Partant, le siège social de ladite société est également dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER SA

Le domiciliataire

Michael ZIANVENI / Marc KOEUNE

Directeur / Directeur

Référence de publication: 2009098042/17.

(090117548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Bellevue Patrimoine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.956.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 19 mars 2009 à 10.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Jean-Louis BENSAÏD, Joseph WINANDY et COSAFIN S.A., 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, représentée par M. Jacques BORDET, ainsi que de la Fiduciaire H.R.T., S.à.r.l., Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2008.

Pour copie certifiée conforme

J. WINANDY / J-L BENSAÏD

Administrateur / Président

Référence de publication: 2009098638/17.

(090118187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Big Smile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.194.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2009

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Monsieur Fabio Massimo Vitali, administrateur de sociétés, avec adresse au 3-5, J. Huguet, Esplugas (Espagne), de Monsieur Gino Bruschi, administrateur de sociétés, avec adresse au 130, Via F. Corridoni, Pescara (Italie), Monsieur Danilo Di Cesare, administrateur de sociétés, avec adresse au 130, Via F. Corridoni, Pescara (Italie) et de Lux Business Management sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009096862/20.

(090115435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Casimir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 48.104.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 6 juillet 2009
à 15.00 heures à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'assemblée générale ordinaire décide à l'unanimité d'augmenter le nombre d'administrateur de 3 à 4, de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Patrice Crochet, Yvan Juchem et Noël Didier et de nommer Monsieur Francesco Zacchino, 10, bld Royal, L-2449 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme
F. ZACCHINO / N. DIDIER
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009098639/17.

(090118196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

In Altum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 122.872.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 14/7/2009

Résolution

En remplacement de H.R.T. Revision S.A., démissionnaire, l'assemblée générale nomme commissaire aux comptes jusqu'en 2010:

- Picigemme S.à r.l., 38, Haerebiërg, L-6868 Wecker.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Pour extrait conforme
Signature
Un Administrateur

Référence de publication: 2009098673/17.

(090117970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Société Financière d'Octobre SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 35.865.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 12 juin 2009 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Madame Monique HANSSSENS et COSAFIN S.A. représentée par Monsieur Jacques BORDET, demeurant professionnellement 10, boulevard Royal, Luxembourg L-2449.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer en remplacement de Monsieur Jean QUINTUS, Monsieur Joseph WINANDY, demeurant 92, rue de l'horizon, L-5960 Itzig.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Pierre SCHILL.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2009.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009098635/20.

(090118427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Association des Anciens Secouristes du Éischt Hëllef Team Kolléisch-Lëtzebuerg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 24, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg F 7.912.

Rectificatif du Pouvoir général:

L'association est engagée en toute circonstance par la signature du président conjointe d'une signature du secrétaire, du trésorier ou de vice-président.

Tout acte et procédure rentrant dans la gestion normale des ressources de l'association doivent être signés par le trésorier et contresignés par soit le président, le vice-président ou le secrétaire.

Retrait du membre Martins da Silva Brigitte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098663/16.

(090117917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Acta Patrimonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 76.080.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 23 juillet 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel GIRARDEAUX, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009098645/19.

(090118379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Alderamin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 70.492.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel GIRARDEAUX, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; et de Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 16 juin 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009098644/19.

(090118361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

CGC Investments II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.409.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

CGC Investments II S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009098297/15.

(090117380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Hauck & Aufhäuser Banquiers Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 10.846.

Hiermit trete ich von meinem Mandat als Verwaltungsrat der Hauck & Aufhäuser Banquiers Luxembourg S.A. und damit auch als stellvertretender Präsident des Verwaltungsrates der Hauck & Aufhäuser Banquiers Luxembourg S.A. mit Wirkung zum 28. Mai 2009 zurück. Gleichzeitig lege ich auch mein Mandat im Arbeitsausschuss der Hauck & Aufhäuser Banquiers Luxembourg S.A. nieder.

München, 26 Mai 2009.

Dr. Alfred Junker

Persönlich haftender Gesellschafter

Référence de publication: 2009098636/14.

(090118440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Cnig S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 102.307.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 3 juin 2009
à 10.15 heures à Luxembourg 23, Avenue de la Porte-Neuve.*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateurs de M. Joseph WINDY et de la société COSAFIN S.A., 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, représentée par M. Jacques Bordet.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer comme nouvel Administrateur:

- Monsieur Koen LOZIE

Administrateur de sociétés

Né le 24.06.1965 à Deinze (Belgique)

18, rue des Sacrifiés

L-8356 Garnich,

pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes la société V.O. Consulting Lux S.A. pour une période d'un an.

Les mandats des nouveaux Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009098637/25.

(090118169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Dorado Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 86.283.

—
Extrait des résolutions prises lors des l'assemblée générale ordinaire du 2 février 2009

- L'Assemblée ratifie la cooptation de Lux Konzern S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009098646/15.

(090118385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Miron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 37.577.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 juin 2009

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009:

Commissaire aux comptes:

- I. C. Dom-Com Sàrl., 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009098660/18.

(090117880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Covidien Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 61.111.

—
Il résulte d'une lettre de démission adressée le 20 juillet 2009 par Monsieur Kevin Francis O'Kelly-Lynch à l'associé unique de la Société que Monsieur Kevin Francis O'Kelly-Lynch démissionne de son mandat de gérant de la Société avec effet au 20 juillet 2009.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Erik De Gres, gérant;

- Eric Green, gérant;

- Anton Stadtbäumer, gérant; et

- Michelangelo Stefani, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Covidien Group S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009096832/21.

(090115238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Aspir'lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, rue de Sanem, Zone Artisanale.
R.C.S. Luxembourg B 97.895.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009098280/9.

(090117829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

EOS Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 126.923.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 29 mai 2009

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Alain Léonard, Donald Villeneuve, Baudouin Du Parc Locmaria et Georges Jacobs en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010,

2. de réélire la firme KPMG Audit S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Pour EOS INVESTMENT SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009097276/20.

(090116652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Distributa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 19.220.

Auszug der Beschlüsse der ordentlichen Generalversammlung vom 24. Juni 2009

Am Mittwoch, den 24. Juni 2009 um 10.00 Uhr, sind die Aktionäre der DISTRIBUTUTA S.A. am Sitz der Gesellschaft zur ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse getroffen:

Da die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder

- Herr Gerd LEHMANN, Gesellschaftsverwalter, geboren am 11/05/1951 in Remscheid, wohnhaft in D-89231 Neu-Ulm, Rubihornweg 14

- Frau Natalija VUKOVIC, Industriekauffrau, geboren am 29/03/1971 in Zagreb, wohnhaft in D-89079 Ulm, Im Wiblinger Hart 14

- Herr Michael SCHREWE, "Controlling International" Leiter, geboren am 26/12/1971 in Korbach, wohnhaft in D-89091 Ulm, Maierenweg 43.

abgelaufen sind, werden diese für ein Jahr erneuert, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Das Mandat des Delegierten des Verwaltungsrates, Herr Gerd LEHMANN, der dies akzeptiert, wird auch bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010 erneuert.

Desweiteren da das Mandat des Aufsichtskommissars, LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, abgelaufen ist, werden diese für ein Jahr erneuert, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Luxemburg, den 24. Juni 2009.

Unterschriften.

Référence de publication: 2009093379/25.

(090111552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Wise Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19-25, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 137.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009098196/12.

(090117796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

OI-Incentive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.553.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 24 juin 2009**Résolution*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée nomme:

- Ernst & Young, au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance à l'assemblée tenue en date 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2009098674/17.

(090117973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

NL Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 17, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.091.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 11 mai 2009 que:

- La démission de Madame Francine REIMRINGER de ses fonctions d'administrateur de la société a été acceptée;
- La démission de Monsieur Sylvain BONNET de ses fonctions d'administrateur délégué a été acceptée;
- La démission de la société BEAUTYSANE HOLDING S.A., sise 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg a été acceptée;
- La nomination de Monsieur Guy HARDY, né le 22 janvier 1951 à Châtenay-Malabry (France), demeurant 18, rue de la Fontaine à F-67130 Lutzelhouse aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée;
- La nomination de Monsieur Sylvain BONNET, né le 13/11/1963 à Bischwiller, demeurant 38, Clos des Lilas à F-57155 Marly (France) en tant qu'administrateur unique de la société a été acceptée.
- Le mandat d'Administrateur et le mandat de Commissaire aux Comptes prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009098676/25.

(090117991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Ianus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 133.226.

—
EXTRAIT

Il a été signifié à la société en date du 21 juillet 2009 la démission des quatre gérants en la personne de Messieurs Marc KOEUNE, Michael ZIANVENI, Sébastien GRAVIÈRE et Jean-Yves NICOLAS.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER SA

Le domiciliataire

Michael ZIANVENI / Marc KOEUNE

Directeur / Directeur

Référence de publication: 2009098043/16.

(090117555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Piebon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 45.319.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009098153/12.

(090117514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

C.P.E. Lux S.A., Construction Promotion et Engineering Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9514 Wiltz, 50, rue des Charretiers.
R.C.S. Luxembourg B 102.518.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 10 mars 2009 de la SA C.P.E. Lux tenue à Wiltz que:

1) - de la démission de M. MISSION Philippe comme commissaire au comptes.

2) L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Riche Christian, domicilié à B-7133 Buvrines (Binche) 5, rue de Cent Pieds,

- Mme Petersbourg Marie-Lise, domiciliée à B-6142 Fontaine-L'Evêque, 28, rue de la Pisselotte,

- Monsieur Coppens Georges, domicilié à B-6600 Bastogne, 10B, rue des Tilleuls, né le 7 juin 1949 à Monceau-sur-Sambre,

et comme nouveau commissaire au comptes Monsieur ANTOINE Norbert, demeurant à L-1510 Luxembourg, 95, avenue de la Faïencerie,

et comme administrateur-délégué Monsieur Riche Christian, demeurant à B-7133 Buvrines (Binche) 5, rue de Cent Pieds.

3) le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 juillet 2009.

FIDUCIAIRE-COMPTABLE LUCIEN FUNCK SARL

L-9519 Wiltz

Mme REMICHE Diane

Référence de publication: 2009097843/26.

(090116731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Café-Auberge KIRCH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 5, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 104.204.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur
L-2311 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009098650/13.

(090117976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Ollea Etudes Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle 2000.

R.C.S. Luxembourg B 88.582.

—
Extrait de résolution prise par le conseil d'administration le 12 juin 2009

Le Conseil d'administration renouvelle Monsieur Bernard MOREAU aux fonctions d'administrateur délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009098726/15.

(090117547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Bordeso Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 69.346.

—
Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration en date du 14 juillet 2009, de la société BORDESO HOLDING S.A. que les Administrateurs ont pris les décisions suivantes:

1. Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Manacor (Luxembourg) S.A. jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

2. Monsieur Martinus Cornelius Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à s-Gravenhage aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Mutua (Luxembourg) S.A. jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

3. Monsieur Robert van't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Fides (Luxembourg) S.A. jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

4. Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 9.098, dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est élu Président du Conseil d'administration à compter du 14 juillet 2009 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2009098722/26.

(090117752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Lairnisia Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 20.011.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098677/10.

(090117899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Athena PIKCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 123.353.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 25 juin 2009, a décidé de nommer Michael Furth résidant professionnellement à Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, l'Angleterre, comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, et a également décidé d'accepter la démission de Christine Vollertsen, résidant professionnellement à 85 Broad Street, NY-10004 New York comme gérant, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 25 juin 2009, composé comme suit:

- Alain STEICHEN,
- Michèle TITI CAPPELLI,
- Christophe CAHUZAC
- John BOWMAN, and
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ATHENA PIKCO LUX S.à r.l.

Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2009097638/22.

(090116783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

GSCP 2000 Lumina Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 249.300,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 90.043.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 25 juin 2009, a décidé de nommer Michael Furth résidant professionnellement à Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, l'Angleterre, comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, et a également décidé d'accepter la démission de Christine Vollertsen, résidant professionnellement à 85 Broad Street, NY-10004 New York comme gérant, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 25 juin 2009, composé comme suit:

- Gerard MEIJSEN,
- Simon CRESSWELL,
- Christophe CAHUZAC
- John BOWMAN, and
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSCP 2000 LUMINA HOLDING S.à r.l.

Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2009097639/22.

(090116786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Europe Universal Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 106.928.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098080/10.

(090118223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Shred-it International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 142.061.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 25 juin 2009, a décidé d'accepter la démission de Christine Vollertsen résidant professionnellement à 85 Broad Street, New York 10004 comme gérant de la société et a également décidé de nommer Joséphine Mortelliti résidant professionnellement 85 Broad Street, New York 10004, comme gérants, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 25 juin 2009, composé comme suit:

- Michael FURTH
- Simon CRESSWELL,
- John BOWMAN,
- Christophe CAHUZAC, and
- Joséphine MORTELLITI.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Shred-it International Holdings S.à r.l.

Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2009097621/22.

(090117034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

GS Treasure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 127.966.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 25 juin 2009, a décidé de nommer Josephine Mortelliti résidant professionnellement à 85 Broad Street, NY-10004 New York, USA comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, et a également décidé d'accepter la démission de Christine Vollertsen, résidant professionnellement à 85 Broad Street, NY-10004 New York comme gérant, avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 25 juin 2009, composé comme suit:

- Michael FURTH,
- Simon CRESSWELL,
- Christophe CAHUZAC
- John BOWMAN, and
- Josephine MORTELLITI.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GS TREASURE S.à r.l.

Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2009097622/22.

(090117037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Ady Immobilière Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 142.008.

Nomination des représentants permanents

La société PROCEDIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 23 septembre 2008, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966 employée privée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat jusqu'en 2014

La société CRITERIA Sàrl dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 23 septembre 2008, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2014.

Bertrange, le 27 juillet 2009.

ADY IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A.

PROCEDIA Sàrl / CRITERIA Sàrl

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009098739/24.

(090117613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Gilda Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 60.482.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 8 juin 2009
à Luxembourg 23, avenue de la Porte-Neuve*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateur de MM. Jean QUINTUS, Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques Bordet, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de M. Pierre SCHILL, 18A, boulevard de la Foire, Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clôturant au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009098678/20.

(090118088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

CB Richard Ellis SPE II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.732.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Il y a lieu de rayer

- PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprise de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

CB Richard Ellis SPE II Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009097271/15.

(090116805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Switex, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 9.988.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 8 mai 2009

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Joseph WINANDY en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

J. WINANDY / COSAFIN S.A.

Président / Administrateur

Référence de publication: 2009098640/14.

(090118207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Sotide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 96.626.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 22 juin 2009 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de 2 ans.

L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Mario Gargantini de son mandat d'administrateur.

L'assemblée appelle aux fonctions d'administrateur, en remplacement de l'administrateur sortant, Monsieur Freddy Thyès, né le 29 mai 1941 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 47, avenue du 10 Septembre, L-2551 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Administrateur catégorie A:

- Monsieur Freddy THYES, domicilié professionnellement au 47, avenue du 10 Septembre, L-2551 Luxembourg;

Administrateur catégorie B:

- Monsieur Jean HOFFMANN, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc KOEUNE, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg;

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009098836/25.

(090117677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Toitures Special, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3380 Noertzange, 65, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 125.054.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098083/10.

(090118239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Société européenne de développement des industries alimentaires et cultures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 43.867.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juin 2009

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2009 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Jean-Louis Vilgrain, administrateur de sociétés, demeurant 39, rue Jean Jacques Rousseau, F-75001 Paris (France), président et administrateur;

Francesco Moglia, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Marco Bus, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

H.R.T. Révision S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société européenne de développement des industries alimentaires et cultures S.A.
en abrégé SEDIAC S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009097277/25.

(090116622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Post Invest Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 108.964.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société en date du 13 juillet 2009

L'associé unique a décidé d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Helge Israelsen en tant que gérant de catégorie A de la société.

L'associé unique a décidé de nommer BMC Advisory S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 8, Ancienne Côte d'Eich, L-1459 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146438, comme nouveau gérant de catégorie B avec effet immédiat et pour une durée déterminée prenant fin à l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

L'associé unique a décidé d'approuver la reclassification de Monsieur Geert Duyck, avec adresse au 166, Chaussée de la Hulpe, B-1170 Bruxelles, de gérant de catégorie B à gérant de catégorie A et a décidé de confirmer son mandat pour une durée déterminée prenant fin à l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Le conseil de gérance de la société sera dorénavant composé de:

- M. Bjarne Wind (gérant de catégorie A)
- M. Geert Duyck (gérant de catégorie A)
- Mme Emanuela Brero (gérant de catégorie B)
- BMC Advisory S.à r.l. (gérant de catégorie B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Post Invest Europe S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009097265/29.

(090117083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Gamico International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 51.319.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 juin 2009

Résolutions

Les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Conseil d'administration:

Mme Gabriella Lucchini, directrice de société, née le 20 janvier 1955 à Brescia (Italie), demeurant 10, Via S. Gaetano, I-25100 Brescia (Italie), président et administrateur délégué;

MM. Danilo Bajetti, directeur de société, né le 21 avril 1977 à Brescia (Italie), demeurant 9, Via Boifava, I-25100 Brescia (Italie), administrateur;

Francesco Moglia, employé privé, né le 27 mai 1968 à Rome (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009097282/25.

(090116592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Bioform International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.984.

Il résulte de la décision du conseil d'administration tenue au siège social en date du 13 juillet 2009, de la société Bioform International S.A. que les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

Election du nouveau président du conseil d'administration suivant, avec effet au 13 juillet 2009 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009:

Manacor (Luxembourg) S.A. ayant pour adresse le 46A, J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg, et immatriculé sous le numéro B9.098 auprès du RCS du Luxembourg

Election du nouveau représentant permanent de la société Manacor (Luxembourg) S.A. suivant, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009:

Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, et ayant pour adresse le 46A, J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg

Election du nouveau représentant permanent de la société Mutua (Luxembourg) S.A. suivant, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse le 46A J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg

Election du nouveau représentant permanent de la société Fides (Luxembourg) S.A. suivant, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009:

Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, et ayant pour adresse le 46A, J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, à Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2009097653/29.

(090116367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Euroleague Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 72, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.373.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the ninth July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

The public, limited company EUROLEAGUE COMMERCIAL ASSETS S.A., having its registered office in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

here represented by Mr Mohammed KARA, private employee, residing professionally in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which it declares to constitute as sole shareholder and of which he has set the Articles of Association to be as follows:

Art. 1. Name.

There is hereby established by the sole shareholder and all those who may-become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public liability company (société anonyme), under the name of EUROLEAGUE PROPERTIES S.A. (the "Company")

Art. 2. Registered seat.

The registered seat of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Company may establish, by a decision of the Board of Directors, subsidiaries, branches or other offices either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. Within the same municipality, the registered seat may be transferred through simple resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic, social or military developments have occurred or are imminent, which would compromise the normal activities of the Company at its registered seat or the ease of communication between such seat and persons abroad, the registered seat may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measure shall however have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer of its registered seat, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration.

The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. Purpose.

The purpose for which the Company is formed are:

- the acquisition by purchase, incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of participations in Luxembourg and/or foreign companies and the financial support to those companies;
- the granting of loans to or the borrowing of loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies and the assistance in the development of any such companies;
- the purchase, sale and profitability of trademarks, patents, licences, including the studies and project of trademarks, patents and licenses and all intellectual properties and marketing researches;
- the organization, management and profitability of sport competition and any relevant howsoever associated right.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful or appropriate for the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Share capital.

The Company has a subscribed share capital of two million six hundred thousand Euro (EUR 2,600,000.-) represented by two thousand six hundred (2,600) shares having a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders taken in the manner required to amend these Articles of Association.

The Company may, on the terms provided by law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares.

All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A register of shares shall be held by the Company or by one or more persons designated thereto, at the registered seat; such register shall contain the information required by article thirty nine of the law of ten August nineteen hundred fifteen on commercial companies, as amended from time to time. Ownership of the registered shares is established by the registration in said register of shares. Share certificates evidencing such registrations in the register may be issued upon request of a shareholder and signed by two directors. Their signatures shall be either manual, printed or copied.

Each shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of registered shares by means of a written notification to the Company at its registered seat, or at such other address as indicated by the Company.

The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Transfer of shares.

Transfers of registered shares shall be executed by a written declaration of transfer to be recorded in the register of the shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by all persons holding suitable powers of attorney to act in their name. The transfer of shares may also be executed in accordance with the terms of article 1690 of the Luxembourg Civil Code on the transfer of securities. Moreover, the Company may accept and register in the register of shares any transfer referred to in any appropriate document(s) or communication evidencing the consent of the transferor and the transferee.

Art. 8. The Board of directors.

The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at a General Meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the Company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a General Meeting of Shareholders, it is noted that the Company only has one shareholders, the composition of the Board of Directors may be limited to one sole director until the next Annual General Meeting at which it is noted that the Company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the Board of Directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the General Meeting of Shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 9. Functioning of the board of directors.

The Board of Directors should choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Meetings of the Board of Directors may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman will be decisive.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 10. Power of the board of directors.

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

According to article 60 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the Board of Directors. The delegation to a member of the Board of Directors obliges the Board of Directors to annually report to the General Meeting of Shareholders any treatments, remunerations or advantages granted or delegated.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 11. External Representation of the company.

All acts binding the company must be signed by the joint signature of one - director with power of signature of category A and by one director with power of signature of category B.

Art. 12. General Meeting of shareholders.

The General Meeting of Shareholders of the Company represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, unless the present Articles of Association provide otherwise.

The General Meeting of Shareholders is convened by the Board of Directors. It shall also be convened upon the request in writing of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company.

The Annual General Meeting shall be held on the 2nd Monday of the month of October at the registered seat or at any other place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

The General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Board of Directors setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the foreseen date of the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered Shares. The quorum and time periods required by law will apply to the convening notices and the conduct of the meetings of the shareholders of the Company, unless otherwise provided in these Articles of Association.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder. The resolutions of a duly convened General Meeting of Shareholders are adopted by simple majority of the shareholders present or represented.

The Board of Directors may determine all other conditions to be fulfilled by the shareholders to participate in each meeting of shareholders.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the Company only has one sole shareholders, the latter exercises the powers devolving on the General Meeting.

Art. 13. Supervision of the company.

The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The General Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

If the Company exceeds the criteria set by article 35 of the law of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and annual accounts relating to companies, as amended, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the General Meeting of Shareholders, which fixes the duration of their office.

Art. 14. Accounting year - Balance sheet.

The accounting year of the Company shall commence on the first day of July of each year and shall terminate on the thirtieth of June of the following year.

The General Meeting of Shareholders approves the annual accounts of the closed accounting year and determines the existence of distributable net profits.

Art. 15. Allocation of annual net profits.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The General Meeting of Shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, will determine on the allocation of the remaining annual net profits. Interim dividends may be distributed in accordance with the legal provisions.

Art. 16. Amendments to the articles of association.

These Articles of Association may be amended by a General Meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided for by the law of ten August nineteen hundred fifteen on commercial companies, as amended from time to time.

Art. 17. Dissolution and Liquidation.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators, who may be physical persons or legal entities. The liquidator(s) is(are) appointed by the General Meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine it(their) powers and it(their) compensation.

Art. 18. Applicable law.

All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the law of ten August nineteen hundred fifteen on commercial companies, as amended from time to time.

Transitional dispositions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 30 June 2010.
- 2) The first Annual General Meeting shall be held in 2010.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the two thousand six hundred (2,600) shares have been subscribed by the sole shareholder the public limited company EUROLEAGUE COMMERCIAL ASSETS S.A., prenamed, and fully paid up by the transfer of all the assets and liabilities of the company EUROLEAGUE PROPERTIES N.V., having its registered office in BREDA (NL).

A valuation report has been drawn-up by the public limited company H.R.T. Révision S.A., having its registered office in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, wherein the contributions, have been described and valued.

The conclusion of this report is as follows:

Conclusion

"Sur base des vérifications effectuées, nous n'avons pas de Remarque à formuler sur la valeur des apports qui correspondent au moins à 2.600 actions de EUR 1.000,00 chacune de EUROLEAGUE PROPERTIES S.A. à émettre en contrepartie."

The report, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10. 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company or which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately three thousand euros.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is set at five and the number of auditors at one.

2. The following persons have been appointed as directors of the company:

Directors of category A:

- Mr Gabriele BARTOLUCCI, born in Luxembourg, on the 9th of July 1969, residing in L-1426 Luxembourg, 53, rue Henri Dunant.
- Mr Jordi BERTOMEU, born in Barcelona (Spain), on the 15th of January 1959, professionally residing in E-08038 Barcelona, Passeig Olímpic 5-7 (Spain);

Directors of category B:

- Mr Mohammed KARA, born in Oub Toub-Denaira (Algeria), on the 21st of July 1954, residing professionally in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Mr Gonzalo PEREZ DE CASTRO, born in Madrid, on the 10th December 1972, residing in L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale;
- Mr Fortunato CAUZZO, born in Liège, on the 11th June 1958, residing in L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale;

3. Has been appointed auditor of the company:

- The public limited company H.R.T. Révision S.A., having its registered office in L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S Luxembourg number B 51.238.

4. The mandates of the director and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2015

5. The head office of the company shall be fixed in L-1660 Luxembourg, 72, Grand-Rue.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the mandatory, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme EUROLEAGUE COMMERCIAL ASSETS S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

ici représentée par Monsieur Mohammed KARA, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'établir l'acte de constitution d'une société anonyme qu'il déclare constituer en qualité d'actionnaire unique et dont il a constitué les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination.

Il est établi par l'associé unique et entre tous les souscripteurs qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de EUROLEAGUE PROPERTIES S.A. (la "Société").

Art. 2. Siège social.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète

de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui nonobstant ce transfert temporaire de son siège social restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société.

La Société est établie pour une période illimitée.

Art. 4. Objet social.

L'objet pour lequel la Société est formée est:

- l'acquisition par achat, constitution, ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères et le support financier aux dites sociétés;
- l'octroi ou la prise d'emprunts, ainsi que la gestion, le développement et l'assistance aux développements des dites sociétés:
- l'acquisition, la cession et la mise en valeur de marques, brevets et licences, ainsi que l'étude et le projet de marques, brevets et licences et tout droit de propriété intellectuelle et recherche de marché.
- l'organisation, la gestion et la mise en valeur de compétitions sportives et de tout droit généralement quelconque y afférent;

D'une manière générale, elle pourra exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 5. Capital social.

Le capital social souscrit est fixé à deux millions six cent mille euros (EUR 2.600.000,-) représenté par deux mille six cents (2.600) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant les formes requises pour modifier les présents statuts.

La Société peut, conformément aux dispositions légales, racheter ses propres actions

Art. 6. Actions.

Toutes les actions sont émises à la forme nominative.

Un registre des actionnaires sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs des personnes désignées précédemment, au siège de la Société. Ce registre devra contenir les informations requises par l'article trente et un de la loi du 10 août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre. Des certificats d'actions justifiant de tels enregistrements dans le registre d'actionnaires peuvent être délivrés sur demande d'un actionnaire et signés par deux administrateurs. Leurs signatures peuvent être soit manuelles, soit imprimées, soit copiées.

Chaque actionnaire doit fournir à la Société une adresse à laquelle les convocations aux assemblées générales lui seront adressées. Cette adresse sera également inscrite sur le registre des actionnaires. Les actionnaires peuvent, à tout moment, procéder à une modification de leur adresse figurant sur le registre des actionnaires par l'envoi d'une notification écrite adressée au siège de la Société, ou à une autre adresse indiqué par la Société.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Art. 7. Transfert des actions.

Le transfert des actions enregistrées se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. Le transfert des actions pourra également être effectué conformément aux termes de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transfert des valeurs mobilières. De plus, la Société peut accepter et enregistrer sur le registre des actionnaires tout transfert visé sur tous documents ou communications démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire.

Art. 8. Conseil d'administration.

La Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'Assemblée Générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la Société est constituée par un associé unique, ou que, à une Assemblée Générale des Actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'Administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 9. Fonctionnement du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration élit en son sein un président et pourra désigner un vice président. Il pourra également choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales des Actionnaires.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président, ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du Conseil d'Administration préside toutes les réunions d'actionnaires ou du Conseil d'Administration. Toutefois, en son absence, les actionnaires ou les administrateurs peuvent désigner une autre personne en qualité de président provisoire par vote à la majorité simple.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur donné par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de télécommunication. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour une réunion du Conseil devant être tenue à un moment et en lieu déterminé par une précédente résolution adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux Conseils d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le Conseil d'Administration peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Le Conseil d'Administration peut, à l'unanimité, adopter une résolution par circulaire pourvu qu'elle ait été expressément approuvée par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire, et confirmée par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Les procès-verbaux de l'ensemble des Conseils d'Administration devront être signés par le Président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Une copie ou un extrait de chacun de ces procès-verbaux, qui peuvent être produits au cours d'une procédure judiciaire, devront être signés par le président, ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées, la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société, en ce qui concerne cette gestion, peuvent être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions sont déterminés par une décision du Conseil d'Administration. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'Assemblée Générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 11. Représentation externe de la société.

La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B."

Art. 12. Assemblée générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la Société, à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

L'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle pourra également être convoquée par requête écrite émanant d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale Annuelle sera tenue le 2^{ème} lundi du mois d'octobre à 10.00 heures, au siège de la Société, ou en tout autre lieu à Luxembourg indiqué dans la convocation. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales des Actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées par une convocation du Conseil d'Administration mentionnant l'ordre du jour et adressée à chaque actionnaire à l'adresse figurant sur le registre des actionnaires par lettre recommandée au moins huit jours avant la date de la tenue de la réunion. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales des Actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, email, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire. Les résolutions d'une Assemblée Générale dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies par les actionnaires pour participer à chacune des réunions d'actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la Société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 13. Contrôle de la société.

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui pourront être actionnaires ou non. L'Assemblée Générale des Actionnaires devra désigner dans les commissaires aux comptes statutaires, et devra déterminer leur nombre, leur rémunération, le terme de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Lorsque la Société excède le critère établi par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que, telle que modifiée, l'institution d'un commissaire aux comptes statutaire sera supprimée et un ou plusieurs commissaires aux comptes indépendants choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises sera désigné par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui fixe la durée de leur mandat

Art. 14. Exercice social - Bilan.

L'exercice social commencera le 1^{er} juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

L'Assemblée Générale des Actionnaires approuve les comptes annuels à la clôture de l'exercice fiscal et décide de l'existence ou non de bénéfice distribuables.

Art. 15. Affectation des bénéfices nets annuels.

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décidera, sur recommandation du Conseil d'Administration, de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Des dividendes intérimaires pour être distribués, dans le respect des dispositions légales applicables.

Art. 16. Modification des statuts.

Les présents Statuts pourront être modifiés par l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les conditions de quorum et de majorité requises par la loi du six août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Dissolution et Liquidation.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera mise en oeuvre par un ou plusieurs liquidateurs, qui pourront être des personnes physiques ou des personnes morales. Le ou les liquidateurs seront désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires décidant de la liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 18. Droit applicable.

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées par application des dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2010.

La première Assemblée Générale Annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les deux mille six cents (2.600) actions ont été souscrites par l'associée unique la société anonyme EUROLEAGUE COMMERCIAL ASSETS S.A., préqualifiée, et libérées entièrement moyennant apport de tous les actifs et passifs de la dite société anonyme EUROLEAGUE PROPERTIES N.V., ayant son siège social à BREDA (NL).

Un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"Sur base des vérifications effectuées, nous n'avons pas de remarque à formuler sur la valeur des apports qui correspondent au moins à 2.600 actions de EUR 1.000,00 chacune de EUROLEAGUE PROPERTIES S.A. à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, signé et paraphé par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille euros.

Décisions de l'associé unique

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Gabriele BARTOLUCCI, né à Luxembourg, le 9 juillet 1969, demeurant à L-1426 Luxembourg, 53, rue Henri Dunant;
- Monsieur Jordi BERTOMEU, né à Barcelone (Espagne), le 15 janvier 1959, demeurant professionnellement à E-08038 Barcelone, Passeig Olímpic 5-7 (Espagne);

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Mohammed KARA, né à Oum Toub-Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Gonzalo PEREZ DE CASTRO, né à Madrid (Espagne), le 10 décembre 1972, demeurant professionnellement à L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale;
- Monsieur Fortunato CAUZZO, né à Liège (Belgique), le 11 juin 1958, demeurant professionnellement à L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale;

- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

- La société anonyme H.R.T. Révision S.A.. ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, R.C.S Luxembourg numéro B 51.238.

- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

- 5.- Le siège social est fixé à L-1660 Luxembourg, 72, Grand-Rue.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KARA; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2009. Relation GRE/2009/2585. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009100220/496.

(090120399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

GEDEAM Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 54.697.

L'an deux mille neuf, le douze juin

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GEDEAM SERVICES S.A.", ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 54.697, constituée sous la dénomination de GEDAIR S.A., suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 362 du 29 juillet 1996.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Davide MONTAGNA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Gaëlle DI CESARE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sonia LARABA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les TROIS CENT VINGT-DEUX (322) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de procéder à la mise en liquidation de la Société

2.- Décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la date de la mise en liquidation.

3.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes actuellement en fonction pour la période du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au jour de la présente assemblée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

- DRONFIELD FINANCE LIMITED, P.O. BOX 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: D. MONTAGNA, G. DI CESARE, S. LARABA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juin 2009. Relation: LAC/2009/23754. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009100327/62.

(090120778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Cajas Españolas De Ahorros II Sicav, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 68.589.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social de la société le lundi 29 juin 2009 à 11h

Résolution 5:

"L'Assemblée décide de ratifier la nomination de M. Angel María Cañadilla Moyano et de M. José Antonio Fernández Fernández au poste d'administrateur de la Société en remplacement de M. Jesús Serrano Mejia et de M. Oscar Fernández Huerga respectivement.

L'Assemblée décide ne pas renouveler le mandat d'administrateur de BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg, représentée par M. Georg Lasch, M. Frank Roden et M. Craig Feddersen.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- M. Roberto Aleu Sánchez
- M. José María Renedo Cortés
- M. José María Abella Mascarilla
- M. José Ignacio Iglesias Lezama
- M. José María Marañon Barreras
- M. Diego Ruiz Carrillo
- M. Xavier Tribó Boixareu
- M. Constantino Toribio Garcia
- M. Angel María Cañadilla Moyano
- M. José Antonio Fernández Fernández

pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2010."

Résolution 6:

"L'Assemblée décide de ne pas reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., en tant que réviseur d'entreprises de la Société et de nommer Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises de la Société, pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2010."

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009098788/36.

(090118276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Deux A (SPF) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.371.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Aniel GALLO, réviseur d'entreprise, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, ici représenté par Madame Isabelle DESCHUYTTER, prénommée, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 16 avril 2009, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. FGA (Luxembourg) S.A. avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, immatriculée au RC Luxembourg B 61.096, ici représentée par Madame Isabelle DESCHUYTTER, prénommée, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 16 avril 2009, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants représentés comme il vient d'être dit, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de DEUX A(SPF) S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

Art. 3. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, à l'exclusion de toute activité commerciale en restant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 14.00 heures, et pour la première fois en deux mille dix. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Aniel GALLO, prénommé	1 action
- FGA (Luxembourg) S.A., prénommée	999 actions
Total: mille	(1000) actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille neuf. La première assemblée générale se tiendra en deux mille dix.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Aniel GALLO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

- Madame Mireille MASSON, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

- Madame Madeleine ALIE, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer 53, route d'Arlon.

3. Est nommé administrateur délégué et président du Conseil d'Administration pour une durée de six ans: Monsieur Aniel GALLO, prédit.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FIDUCIAIRE ET EXPERTISES (Luxembourg) S.A., avec siège à L-8211 Mamer, 53, rte d'Arlon, inscrite au RCS sous le numéro B 70.909.

5. Le siège social est fixé à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Mamer.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Deschuytter, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2009. Relation: EAC/2009/6772. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009100203/119.

(090120207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Moraine Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 13.348,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.079.

In the year two thousand nine, on the seventh day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Moraine Finance S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B 134.079, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, residing in Luxembourg-Eich, on November 27, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N o 14 of January 4, 2008 (the Company). The articles of incorporation of the Company (the Articles) have not been amended since.

There appeared:

Rayners Finance S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number B 129.256 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Vanessa Schmitt, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 7, 2009.

Such proxy, after having been signed *in* varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 3,000 (three thousand euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each to EUR 15,500 (fifteen thousand five hundred euro), by way of the issue of 24 (twenty-four) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. (i) Change of the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to Great Britain Pound (GBP), at the exchange rate of EUR 1 = GBP 0.86120 as published by the European Central Bank as of July 6, 2009 and (ii) determination of the nominal value of the shares of the Company at one Great Britain Pound (GBP 1) each;

4. Amendment of article 6 of the Articles to reflect the changes adopted under item 1 and 3;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of CITCO REIF Services (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the shares; and

6. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 3,000 (three thousand euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each to EUR 15,500 (fifteen thousand five hundred euro), by way of the issue of 24 (twenty-four) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each.

Subscription - Payment

Thereupon, Rayners Finance S.à.r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for twenty-four (24) newly issued shares in the share capital of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash of an amount of three thousand euro (EUR 3,000) which shall be fully allocated to the Company's share capital account.

The amount of three thousand euro (EUR 3,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to change the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to Great Britain Pound (GBP), at the exchange rate of EUR 1 = GBP 0.86120 as published by the European Central Bank as of July 6, 2009 and (ii) to determine of the nominal value of the shares of the Company at one Great Britain Pound (GBP 1) each.

The Sole Shareholder further resolves, as a consequence of the above resolution, to allocate part of the amount of the share capital of the Company representing an amount of sixty pence (GBP 0.60) to the share premium account of the Company.

The Sole Shareholder acknowledges that, as a consequence thereof, the share capital of the Company is set at thirteen thousand three hundred forty-eight Great Britain Pound (GBP 13,348), represented by thirteen thousand three hundred forty-eight (13,348) shares having a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1) each.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at thirteen thousand three hundred forty-eight Great Britain Pound (GBP 13,348) divided into thirteen thousand three hundred forty-eight (13,348) shares with a par value of one Great Britain Pound (GBP 1) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of CITCO REIF Services (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the shares.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 900.- (nine hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le septième jour de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Moraine Finance S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.079 (la Société). La Société a été constituée le 27 novembre 2007 suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire

de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 14 du 4 janvier 2008. Les statuts de la société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

Rayners Finance S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.256 (l'Associé Unique).

ici représentée par Vanessa Schmitt, Avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 juillet 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois mille euros (EUR 3.000), afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, à un montant de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500) par l'émission de vingt-quatre (24) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1. ci-dessus.

3. (i) Modification de la devise du capital social de la Société de Euro (EUR) en Livre Sterling (GBP), au taux de change de EUR 1 = GBP 0,86120 tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 6 juillet 2009 et (ii) fixation de la valeur nominale des parts sociales de la Société à une Livre Sterling (GBP 1) chacune.

4. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts afin de refléter les changements spécifiés aux points 1 et 3.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de CITCO REIF Services (Luxembourg) S.A. pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

6. Divers.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de trois mille euros (EUR 3.000), afin de porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, à un montant de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500) par l'émission de vingt-quatre (24) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Rayners Finance S.à.r.l., prénommée et représentée comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire à vingt-quatre (24) parts sociales nouvellement émises dans le capital social de la Société et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de trois mille euros (EUR 3.000) qui sera entièrement affecté au compte capital social de la Société.

La somme de trois mille euros (EUR 3.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide (i) de modifier la devise du capital social de la Société de Euro (EUR) en Livre Sterling (GBP), au taux de change de EUR 1 = GBP 0,86120 tel que publié par la Banque Centrale Européenne le 6 juillet 2009 et (ii) de fixer la valeur nominale des parts sociales de la Société à une Livre Sterling (GBP 1) chacune.

L'Associé Unique décide, de plus, comme conséquence de la résolution ci-dessus, d'allouer une partie du capital social de la Société représentant un montant de soixante pence (GBP 0,60) au compte prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique reconnaît que, en conséquence, le capital social de la Société est fixé à treize mille trois cent quarante-huit Livres Sterling (GBP 13.348) représenté par treize mille trois cent quarante-huit (13.348) parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à treize mille trois cent quarante-huit Livres Sterling (GBP 13.348) représenté par treize mille trois cent quarante-huit (13.348) parts sociales ayant une valeur nominale de une Livre Sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Loyens & Loeff, et à tout employé de CITCO REIF Services (Luxembourg) S.A. afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ EUR 900.- (nine hundred euro).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite par le notaire instrumentaire au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: V. Schmitt, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2009, Relation: LAC/2009/27242. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009098941/166.

(090118573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2009.

VCST Renatus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 147.363.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

- "VCST Holdco Lux S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Holdco"), constituted today by the undersigned notary,

represented by Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Antwerp, on 23 July 2009; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form. Name.

There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "VCST Renatus S.à r.l."

Art. 2. Registered office.

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object.

The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Issued capital.

The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of capital.

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder (s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III.- Managers, Auditors**Art. 9. Managers.**

The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the managers.

The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of powers - Representation of the company.

The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the board of managers.

In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply: The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the managers.

The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management fees and Expenses.

Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of interest.

If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' liability - Indemnification.

No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors.

Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV.- Shareholders

Art. 18. Powers of the shareholders.

The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual general meeting.

The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Wednesday of June at 11.00 a.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other general meetings.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of general meetings.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V.- Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial year.

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of financial statements.

At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of profits.

From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation.

The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 30. Applicable law.

All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
VCST Holdco Lux S.A.	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-
Total:	EUR 12,500.-	12,500	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one hundred five hundred euro.

Transitory provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2009.

Shareholders resolutions

First resolution

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 180, rue des Aubépines L-1145 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolved to set at one (1) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following entity for an unlimited duration:

- KOFFOUR S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 283, route d'Arlon L-1150 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 86.086.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

- "VCST Holdco Lux S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("Holdco"), constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

représenté par Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Anvers, le 23 juillet 2009; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} .- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Dénomination.

Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination " VCST Rénatus S.à r.l.".

Art. 2. Siège social.

Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du (des) Gérant(s).

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du (des) Gérant(s).

Dans l'hypothèse où le(s) Gérant(s) estime(nt) que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le(s) Gérant(s).

Art. 3. Objet.

La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de(s) l'associé(s), statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II.- Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital émis.

Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital.

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution de(s) l'associé(s) adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un associé.

L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant l'(les) associé(s) n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III.- Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants.

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des gérants.

Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la société.

Le(s) Gérant(s) peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérant(s) si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si l(es) associé(s) ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A ou Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du conseil de gérance.

Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des gérants.

Les résolutions du/des Gérant(s) doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses.

Sous réserve de l'approbation des associés, le/les Gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'intérêt.

Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des gérants-indemnisation.

Le(s) Gérant(s) n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Le(s) Gérant(s) sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux comptes.

Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV.- Des associés

Art. 18. Pouvoirs des associés.

L'(es) associé(s) exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée générale annuelle des associés.

L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi de juin à 11.00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres assemblées générales.

Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la

réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des assemblées générales.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation du/des Gérant(s), subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure.

Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le(s) Gérant(s), ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote.

Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-verbaux.

Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V.- Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice social.

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des comptes annuels.

A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des bénéfices.

Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation.

La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 30. Loi applicable.

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant, a été payée à cent pour cent (100%) en numéraire ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
VCST Holdco Lux S.A.	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-
Total:	EUR 12.500,-	12.500	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2009.

Résolutions de l'associé unique

Première résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de fixer à un (1) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer l'entité suivante pour une période indéterminée:

- KOFFOUR S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.086.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 juillet 2009. Relation: EAC/2009/9048. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009100230/633.

(090119850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Archibureau Pawlowski s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 20, rue de Vianden.

R.C.S. Luxembourg B 112.877.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098079/10.

(090118226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Green Duck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.769.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 12 mai 2009:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

Mr Rémy MENEGUJ, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Mr Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur;

Mr Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

Fiduciaire MEVEA S.à r.l. établie au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GREEN DUCK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009098740/23.

(090118014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Sterwen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 49.796.

Mention rectificative de la nomination des représentants permanents

La nomination des représentants permanents (initialement déposée le 5 mars 2009, sous le n° L090035675.03, enregistrée à Luxembourg le 3 mars 2009 sous les références: LSO-DC00767) a été rectifiée comme suit:

«La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 19 avril 2007, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013.»

Bertrange, le 27 juillet 2009.

STERWEN S.A.

PROCEDIA S.à.r.l. / CRITERIA

Administrateur / Administrateur

Représentée par Catherine DE WAELE / Représentée par M Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009098743/21.

(090117625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Qurtech, Société Anonyme.

Siège social: L-5730 Aspelt, 12, rue de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 112.949.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009098078/10.

(090118232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Diane S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 131.948.

Extraits des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 mai 2009

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Luc RODESCH, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009096489/23.

(090116205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.